



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2016
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'Ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Érythrée

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays (DPP) pour l'Érythrée est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période, soit un montant de 14 560 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 87 900 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales, pour la période de 2017 à 2021.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par ses membres sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/13.



Considérations générales

1. La population de l'Érythrée était estimée à 3,6 millions d'habitants en 2015, contre 3,2 millions en 2010, dont environ 65 % vivaient dans les zones rurales. La population est en majorité jeune, avec 58 % de moins de 19 ans. Les femmes représentent 55 % de ce groupe.¹

2. Depuis la fin de la guerre de libération en 1991 et l'indépendance officielle en 1993, le pays a connu des progrès notables dans le développement social et la réalisation des droits des femmes et des enfants. La proportion de personnes vivant dans la pauvreté est passée de 70 % en 1995 à 58 % en 2015.² Dans les zones rurales, où les niveaux de pauvreté sont plus élevés, le taux de pauvreté a diminué, passant de 82 à 72 %, alors que les niveaux de pauvreté en milieu urbain sont passés de 36 à 30 % au cours de cette période. Le pays a enregistré un taux moyen de croissance du produit intérieur brut annuel de 3 % au cours de la décennie écoulée.³

3. Des progrès notables ont été enregistrés dans le secteur de la santé. L'Érythrée a atteint le quatrième objectif du Millénaire pour le développement : le taux de mortalité a été réduit, de 136 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1995 à 63 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010 et 50 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2014.⁴ De même, le pays a atteint le cinquième objectif lorsque le ratio de mortalité maternelle a été réduit de moitié, de 998 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1995 à 486 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010 et 380 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015.^{5,6} dans le cadre de l'objectif 6, l'Érythrée a enregistré une réduction de l'incidence du VIH et de la tuberculose, ainsi que des cas de paludisme et les décès. Le pays est maintenant à la phase de pré-élimination du paludisme avec une prévision de taux de mortalité due au paludisme de 0,002 % en 2015.⁷

4. Les progrès considérables dans la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans masquent les difficultés à réduire le taux de mortalité néonatale, qui a légèrement baissé, passant de 25 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1995 à 23 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010. La mortalité néonatale représente 50 % de tous les décès au cours de la première année et environ un tiers des décès dans les cinq premières années de vie. Environ 70 % des décès néonataux en Érythrée se produisent dans la semaine qui suit la naissance, en raison principalement de la prématurité, de complications lors de l'accouchement et d'infections. Les dernières estimations disponibles suggèrent que 57 % des femmes enceintes ont assisté à au

¹ Enquête sur la population et la santé en Érythrée (EPHS), 2010.

² UNICEF, Women and Children Situation Analysis, UNICEF, bureau de pays de l'État d'Érythrée, novembre 2015.

³ Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2016.

⁴ Bureau national de statistique d'Érythrée/Fafo Institute for Applied International Studies (Norvège), Enquête sur la population et la santé en Érythrée 2010 (EPHS 2010).

⁵ Organisation mondiale de la Santé (OMS), base de données de l'Observatoire mondial de la santé 2015.

⁶ OMS/UNICEF/FNUAP/Groupe de la Banque mondiale et Division de la population des Nations Unies, Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015. Le rapport a estimé le taux de mortalité maternelle à 501 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015.

⁷ Ministère de la santé de l'Érythrée, système d'information sanitaire, 2015.

moins quatre consultations de soins prénatals et que 32 % ont accouché en présence d'une accoucheuse qualifiée.⁸

5. La dénutrition contribue à près de la moitié des décès chez les moins de 5 ans. Selon les données de l'enquête sur la population et la santé en Érythrée (EPHS), 39 % des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale, 15 % sont dans un état de dénutrition et 50 % souffrent d'un retard de croissance. Les régions du sud et du nord de la mer Rouge ont le plus fort taux de retard de croissance, à 57 et 58 % respectivement. Les retards de croissance entravent la pleine réalisation du potentiel tout au long de la vie et le développement du capital humain. Environ 18 % des enfants vivent dans des ménages qui utilisent insuffisamment le sel iodé, et 42 % des enfants âgés de 6 à 59 mois souffrent de carence en vitamine A. La prévalence de l'anémie chez les enfants âgés de 3 à 5 ans s'élève à 43 %. La carence en fer touche 12 % des femmes enceintes et 14 % des femmes non enceintes.⁹

6. D'autres facteurs ayant une incidence sur la santé des enfants érythréens sont notamment la pneumonie et les maladies diarrhéiques, liées à l'accès limité à l'eau potable et aux mauvaises pratiques d'assainissement et d'hygiène. Bien que la proportion de la population ayant accès à une meilleure source d'eau potable ait augmenté, de 47 % en 1990 à 58 % en 2010, et que l'accès à l'assainissement se soit amélioré, de 9 % en 1990 à 16 % en 2015,¹⁰ les taux d'accès sont encore faibles, environ 90 % des personnes pratiquant la défécation à l'air libre dans les zones rurales.¹¹ Le programme d'assainissement total piloté par la communauté aurait élargi l'accès à l'assainissement de base à environ 30 % de la population rurale,¹² et une récente évaluation soutenue par l'UNICEF souligne qu'il est important de poursuivre la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, ce qui confirme le risque réel que les communautés retombent dans des pratiques dangereuses de défécation à l'air libre.

7. Des progrès majeurs ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'éducation. Le taux de scolarisation net dans le primaire est passé de 42 % en 1995 à 82 % en 2014.¹³ Dans le même temps, un grand nombre d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, en particulier aux niveaux pré-primaire et secondaire. Seuls 17 % des enfants de quatre à cinq ans fréquentent l'enseignement préscolaire,¹⁴ et environ les trois quarts des enfants n'ont pas accès à des activités officielles de développement de la petite enfance – en particulier dans les régions du sud et du nord de la mer Rouge. L'indice de parité des sexes est de 0,96 au niveau primaire, 0,94 au niveau intermédiaire et 0,86 au niveau secondaire. L'éloignement et les modes de vie pastoraux nomades et semi-nomades de certaines communautés entravent toujours l'accès à des services essentiels, notamment l'éducation.

8. Les enfants scolarisés ont un faible niveau d'instruction, tous niveaux scolaires confondus.¹⁵ Une récente évaluation nationale de suivi des performances scolaires a révélé une baisse des résultats obtenus en cinquième année. Seuls 25 % des élèves

⁸ EPHS, 2010.

⁹ EPHS, 2010.

¹⁰ Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2015.

¹¹ EPHS, 2010.

¹² UNICEF, Open-Defecation-Free Sustainability Assessment, 2015.

¹³ Ministère de l'éducation d'Érythrée (EMIS), système d'information pour la gestion des urgences (EMIS 2013/14).

¹⁴ EMIS, 2013/14.

¹⁵ EMIS, 2013/14.

atteignent la maîtrise minimale en 2015, contre 50 % en 2008.¹⁶ Parmi les facteurs contribuant à la faiblesse de l'apprentissage, citons les possibilités d'apprentissage précoce limitées, les normes traditionnelles liées au genre, et le taux élevé d'abandon au sein du corps enseignant.

9. Comme indiqué dans les observations finales du quatrième rapport périodique de l'Érythrée, les obligations de l'État partie concernant l'établissement de rapports sur la Convention relative aux droits de l'enfant sont respectées. Cependant, l'Érythrée doit poursuivre ses efforts afin de consolider et d'accélérer les bénéfices durables en matière de droits des enfants, en s'appuyant sur les progrès réalisés. Le Gouvernement a démontré son engagement en faveur de l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes en adoptant et en faisant appliquer une législation contre les mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) en 2007.¹⁷ Une réduction de 13 % les mutilations génitales féminines et de l'excision a été enregistrée entre 1995 et 2010, ce qui montre que le nombre de jeunes filles victimes de ces pratiques a reculé. Environ 20 % des femmes âgées de 20 à 49 ans ont été mariées avant l'âge de 15 ans, et 41 % avant l'âge de 18 ans. Le mariage d'enfants a été mentionné comme la principale cause d'abandon scolaire pour 69 % des femmes et 39 % des hommes.¹⁸

10. L'Érythrée est vulnérable à la dégradation de l'environnement, laquelle a des effets néfastes sur les moyens de subsistance agricoles et pastoraux de la population largement rurale.¹⁹ Les périodes de sécheresse récurrentes et les sécheresses saisonnières et pluriannuelles sont de plus en plus fréquentes et associées à une augmentation des pluies torrentielles et des inondations.²⁰ La pauvreté, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, ainsi que l'insécurité alimentaire et les migrations, augmentent la vulnérabilité des ménages pauvres, en particulier dans les zones rurales. Les *zobas* (régions) les plus touchées²¹ sont Anseba, Gash Barka et le nord et le sud de la mer Rouge – régions qui enregistrent les indicateurs relatifs aux enfants les plus médiocres.²² Ces régions exigent que l'on y accorde la priorité.

11. La disponibilité limitée de données opportunes, fiables, approuvées par le gouvernement et ventilées par âge et par sexe constitue un obstacle majeur à l'élaboration de programmes fondés sur l'équité en Érythrée. Ces données sont essentielles pour orienter le ciblage, la hiérarchisation, la surveillance et la rectification des orientations des programmes. Afin d'améliorer l'environnement propice à la réalisation des droits de l'enfant en Érythrée, des politiques relatives aux enfants, telles que la politique globale en faveur de l'enfant et la politique du secteur de l'éducation, devraient être adoptées et mises en œuvre, et des politiques similaires devraient être élaborés pour couvrir des domaines tels que la participation des

¹⁶ EMIS, Monitoring learning achievement 2015.

¹⁷ FISE/FNUAP, Female Genital Mutilation/Cutting (FGM/C) Monitoring Report 2015.

¹⁸ FISE/FNUAP, Female Genital Mutilation/Cutting (FGM/C) Monitoring Report 2015.

¹⁹ UNICEF, Women and Children Situation Analysis, bureau de pays de l'Érythrée, novembre 2015.

²⁰ Ministère des terres, de l'eau et de l'environnement de l'État d'Érythrée, deuxième communication nationale de l'Érythrée au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, février 2012. .

²¹ L'Érythrée est divisée en six régions appelées *zobas* : Maekel/Centre, Anseba, Gash Barka, Debub/Sud et le nord le sud de la mer Rouge. Selon l'EPHS, en 2010 les *zobas* d'Anseba, de Gash Barka et du nord et du sud de la mer Rouge enregistraient les indicateurs les plus médiocres relatifs aux enfants.

²² EPHS, 2010.

adolescents pour exploiter le potentiel de ces derniers en tant qu'acteurs du changement et du développement.

12. Les principaux enseignements tirés au cours du cycle de programme de pays pour la période 2013-2016 ont informé la conception du programme de pays. L'implication des communautés est essentielle afin d'obtenir des résultats en faveur des enfants. Les programmes axés sur la collectivité ont élargi la couverture des services sociaux et permis d'obtenir des résultats clairs en matière de vaccination, d'augmentation du taux de scolarisation des enfants nomades, d'augmentation du nombre de collectivités sans défécation à l'air libre, d'amélioration de l'accès à une eau sans risque sanitaire, de progrès vers l'élimination des mutilations génitales féminines et de l'excision, et de prévention des blessures causées par des mines et des munitions non explosées. La convergence du programme a permis d'améliorer la coordination intersectorielle et les résultats en faveur des enfants, en particulier dans les *zobas* vulnérables. La collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies a contribué à réduire les coûts de gestion. Les investissements dans la production, la diffusion et l'utilisation de données factuelles contribuent à évaluer avec précision les interventions, montrer les progrès réalisés, identifier les goulets d'étranglement et orienter les stratégies et actions prioritaires.

Priorités du programme et partenariats

13. L'objectif global du programme de pays 2017-2021 est d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour réaliser progressivement les droits des enfants, avec un accent sur les plus défavorisés. Le programme de pays est fondé sur l'approche du cycle de vie qui est axé sur la réalisation du droit des enfants à la survie, au développement, à l'éducation, à la protection et à la participation, de la grossesse à l'adolescence. Le programme contribuera à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment en soutenant le gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations finales du Comité des droits de l'enfant ; de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 ; des priorités régionales de l'UNICEF pour l'Afrique orientale et australe ; et de ce qu'il reste à accomplir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, tout en s'efforçant d'atteindre les objectifs de développement durable.

14. Le programme de pays est aligné sur le projet de gouvernement – le cadre de coopération pour le partenariat stratégique des Nations Unies –, qui est l'équivalent pour l'Érythrée du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le cadre de coopération pour le partenariat stratégique des Nations Unies s'inscrit dans le plan national de développement indicatif pour la période 2014-2018 et le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les quatre piliers thématiques du cadre de coopération sont a) les services sociaux de base ; b) la viabilité environnementale, la résilience et la gestion des risques de catastrophe ; c) le renforcement des capacités du secteur public ; et d) la croissance inclusive, la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance durables. Ils sont le fruit d'un processus de consultation entre le gouvernement érythréen et les Nations Unies et portent notamment sur les politiques visant à intégrer les objectifs de développement durable dans le programme national.

15. Le programme de pays conjugue mesures prises en amont et en aval. Au niveau national, il met l'accent sur le dialogue politique en amont, le plaidoyer et le renforcement des capacités institutionnelles pour la supervision de la gestion et le suivi des résultats. Au niveau des quatre *zobas* les plus vulnérables, le programme met l'accent sur l'appui à des interventions collectives modulables et durables ciblant les groupes les plus défavorisés, en abordant les principaux obstacles et contraintes et en promouvant la coordination intersectorielle et la convergence du programme. Le programme utilisera les outils et les stratégies disponibles pour atteindre les populations les plus défavorisées et habiliter les responsables à s'acquitter de leurs tâches et les détenteurs de droits à revendiquer ceux-ci.

Stratégies du programme

16. Pour atteindre son objectif d'appuyer les efforts du gouvernement érythréen vers la réalisation progressive des droits des enfants en mettant l'accent sur les populations les plus défavorisées, le programme de pays adoptera les stratégies suivantes :

a) Le renforcement des capacités des institutions nationales et des systèmes pour améliorer la couverture et la viabilité des services sociaux de base, avec un accent sur les enfants défavorisés, ainsi que sur les capacités de suivi et d'évaluation, notamment en ce qui concerne la planification et le suivi fondés sur des données factuelles et la gestion des connaissances ;

b) Des activités de plaidoyer et un soutien technique fondés sur des faits pour promouvoir des politiques et des législations axées les droits et l'équité ;

c) La communication pour le développement afin de promouvoir les changements sociaux et comportementaux à l'appui de la réalisation des droits des enfants ;

d) La promotion de la participation des enfants et des jeunes aux processus de prise de décisions qui les concernent ;

e) La promotion des innovations, y compris celles fondées sur la téléphonie mobile et les technologies de la communication pour accroître l'efficacité et l'efficience des résultats du programme ; et

f) L'apprentissage et la coopération Sud-Sud, en particulier entre les pays de la région qui enregistrent des indicateurs de développement humain similaires.

17. Le programme de pays sera axé sur trois aspects : a) la survie et le développement de l'enfant ; b) l'éducation de base, la protection de l'enfant et sa participation ; c) et l'efficacité des programmes. Le programme de pays permettra d'intégrer la préparation et l'intervention d'urgence dans tous ses aspects en tenant compte des risques, conformément aux principaux engagements de l'UNICEF en faveur des enfants dans l'action humanitaire.

Survie et développement de l'enfant

18. Le programme de survie et de développement de l'enfant vise l'utilisation, par les enfants, les adolescents et les femmes défavorisés, de services de qualité en matière de santé et de nutrition, ainsi que d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH). Le programme intégrera la santé, la nutrition, ainsi que l'eau, l'assainissement et

l'hygiène, contribuera aux efforts nationaux en faveur des enfants, des adolescents et des femmes défavorisés vivant dans des zones difficiles d'accès et réduira la mortalité infantile et maternelle, les maladies et les handicaps. Le programme contribuera aux résultats du volet services sociaux de base du cadre de coopération du partenariat stratégique d'Érythrée et aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; l'objectif 3 : assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ; et l'objectif 6 : assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.

19. L'UNICEF accordera la priorité à l'appui à l'élaboration de lois, de politiques et de plans, stratégies et budgets sectoriels relatifs à la santé, et soutiendra le renforcement des capacités nationales aux fins de leur mise en œuvre. Cela contribuera à l'expansion et à l'utilisation équitable des infrastructures et d'interventions communautaires intégrées à haut impact en matière de santé maternelle, néonatale et infantile ; plus précisément, la qualité des soins prénatals et postnatals, la vaccination, les soins essentiels et d'urgence à la naissance et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Les capacités des agents sanitaires des collectivités seront renforcées pour garantir la prise en charge intégrée des cas au niveau des collectivités, pour promouvoir des pratiques de recherche de garde d'enfants et de soins au niveau des ménages et des communautés, pour intervenir en temps voulu et pour transférer les dossiers au niveau de soin suivant.

20. L'UNICEF soutiendra également les efforts nationaux visant à réduire les niveaux de retard de croissance et de malnutrition aiguë chez les enfants et à renforcer la capacité nationale à proposer des interventions à haut impact en faveur de la nutrition des enfants, des adolescents et des mères. L'accent sera particulièrement mis sur la sécurité nutritionnelle, les pratiques adaptées d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, et une réduction des maladies liées à l'eau et à l'assainissement grâce à une couverture soutenue des services et pratiques WASH, y compris des initiatives d'assainissement total pilotées par les collectivités. L'UNICEF continuera à aider le gouvernement érythréen à réduire son empreinte carbone grâce à l'adoption de sources d'énergie renouvelables, telles que l'énergie solaire pour le pompage de l'eau et des équipements de la chaîne du froid.

21. Reconnaissant le rôle que l'eau potable, une bonne hygiène et un assainissement amélioré jouent dans la nutrition et la santé infantiles, et l'importance de la nutrition pour le développement du jeune enfant, l'UNICEF aidera le gouvernement, les communautés et les institutions, y compris des écoles et des centres de santé, à accroître et à maintenir la qualité des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, et à intégrer les interventions et les services de nutrition, de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

Éducation de base, protection des enfants et participation

22. Le programme d'éducation de base, de protection des enfants et de participation est un programme inclusif destiné à contribuer à faire en sorte que d'ici à 2021, les filles et les garçons érythréens de quatre régions défavorisées aient un accès plus large à une éducation de base et à des services de protection de l'enfance de qualité. Le programme aidera le gouvernement à améliorer l'accès à une éducation de base de qualité pour tous les enfants, à protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et

la maltraitance, et à permettre aux enfants de participer utilement à la prise des décisions qui affectent leur vie. Ce programme contribuera au pilier des services sociaux de base du cadre de coopération pour le partenariat stratégique des Nations Unies et aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 4 : assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ; et l'objectif 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Le programme sera mis en œuvre dans le cadre de la politique nationale complète en faveur de l'enfance, baptisée politique nationale d'éducation, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et d'autres politiques et stratégies sectorielles adaptées.²³

23. Le programme mettra l'accent sur l'amélioration de l'accès à une éducation de base et à une protection de qualité et ouverte à tous les enfants, en particulier les filles, dans les *zobas* les plus défavorisées : Anseba, Gash Barka et le nord et le sud de la mer Rouge. Le programme aidera les enfants en âge scolaire non scolarisés à s'inscrire et à participer à des interventions de qualité en matière d'éducation, de la petite enfance à l'enseignement élémentaire (de la première à la cinquième année) et dans le premier cycle du secondaire (de la sixième à la huitième année). L'UNICEF accordera la priorité aux approches inclusives de développement de la petite enfance, à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage, à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des enfants au sein et autour des écoles et à la promotion d'un environnement protecteur et favorable aux enfants. Il favorisera les liens avec le programme de survie et de développement de l'enfant par le biais de l'apprentissage précoce, du déparasitage, de la vaccination, de l'approvisionnement en eau et l'assainissement des écoles, de la nutrition scolaire et des services de santé adaptés aux adolescents. L'UNICEF soutiendra l'amélioration des mécanismes de coordination et lancera des approches de suivi novatrices telles qu'EduTrac pour un contrôle et un appui efficaces dans la mise en œuvre des programmes à tous les niveaux.

24. Le programme d'éducation de base, de protection de l'enfant et de participation mettra également l'accent sur l'élimination de toutes les formes de maltraitance, d'exploitation et de violence à l'encontre des enfants, en insistant sur les pratiques traditionnelles néfastes, telles que la mutilation génitale féminine et l'excision et le mariage d'enfants. Les interventions viseront notamment à appuyer le gouvernement et ses partenaires pour faire respecter l'âge légal du mariage à 18 ans, et plaider en faveur de la poursuite de l'application de lois protectrices contre les mutilations génitales féminines et l'excision et la violence à l'égard des enfants. En outre, l'UNICEF appuiera la mise en œuvre de l'enregistrement des faits d'état civil pour l'universalité et la continuité de l'enregistrement des naissances de tous les enfants.

25. La participation des enfants et des jeunes est un nouveau domaine de programme stratégique pour l'Érythrée, qui tient compte des résultats du Forum des enfants, coordonné par le Ministère érythréen de l'information en 2015. Le programme encourage la participation effective des enfants à travers des interventions en matière de développement de compétences de vie et l'amélioration de la participation des enfants et des jeunes aux activités communautaires et scolaires. Les jeunes seront impliqués comme agents du changement et partenaires de développement.

²³ Il s'agit notamment de la politique nationale sur les personnes handicapées ; de la politique nationale de santé ; du plan stratégique de l'Union nationale des femmes érythréennes, du plan stratégique national sur les registres et statistiques de l'état civil, de la politique nationale d'éducation (2009) et du plan de développement du secteur de l'éducation pour 2013-2017.

Efficacité du programme

26. La composante a trait à l'efficacité de l'encadrement, de la gestion et de la coordination au niveau global pour la mise en œuvre efficace du programme de pays et l'obtention effective de résultats. Ce programme est axé sur les résultats ci-après à l'appui des deux résultats thématiques : le programme de pays de l'Érythrée est efficacement conçu, coordonné, géré et appuyé pour répondre aux normes de qualité de la programmation en vue d'obtenir des résultats en faveur des enfants. L'efficacité du programme comprend quatre domaines stratégiques : a) la coordination des programmes ; b) le plaidoyer, la communication pour le développement, les partenariats et les relations extérieures ; c) la planification et le suivi du programme ; et d) les approches intersectorielles. Les fonctions de coordination, de planification et de suivi du bureau de pays seront conformes aux politiques et aux procédures de l'UNICEF.

27. Le programme permettra de poursuivre la sensibilisation, la communication pour le développement et les stratégies de partenariat à l'appui de programmes sectoriels, de politiques, de plans et du dialogue sur les politiques. Les approches de communication pour le développement seront appliquées à tous les secteurs pour stimuler et soutenir la demande de services sociaux de base, ainsi que pour surmonter les normes traditionnelles néfastes et réduire l'incidence des mutilations génitales féminines et de l'excision, du mariage des enfants et de la violence à l'encontre des enfants.

28. Conformément à la politique nationale d'égalité des sexes et à la politique de l'UNICEF sur l'égalité des sexes et l'émancipation des filles et des femmes, le programme apportera un appui intersectoriel pour la prévention et l'élimination de la violence fondée sur le sexe, et pour la promotion de la santé des adolescents.

29. La production de données factuelles permettra d'appuyer le programme de pays pour le suivi des résultats et le ciblage des programmes en faveur des enfants les plus défavorisés. L'UNICEF s'efforcera d'aider le gouvernement à produire des éléments de preuve centrés sur l'enfant pour étayer la prise de décisions et renforcer les capacités nationales pour la production et l'utilisation de données opportunes, ventilées et axées sur l'égalité des sexes.

30. Le programme continuera d'élargir et de renforcer les efforts de collaboration avec les ministères, les organismes des Nations Unies, l'Union nationale des femmes érythréennes, et l'Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens. L'UNICEF continuera à renforcer et à développer de nouveaux réseaux Sud-Sud pour l'échange d'informations et le partage des expériences, et d'étayer et de diffuser les bonnes pratiques.

Tableau récapitulatif du budget

<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Composante du programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	3 800	36 500	40 300
Éducation de base, protection des enfants	3 650	47 500	51 150

<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Composante du programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
et participation			
Efficacité du programme	7 110	3 900	11 010
Total	14 560	87 900	102 460

Administration du programme et gestion des risques

31. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration pour harmoniser les résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des représentants nationaux, régionaux et du siège concernant les programmes de pays sont citées dans les procédures régissant les programmes et opérations de l'organisation, qui énoncent les mesures adéquates pour la gestion et l'atténuation des risques.

32. L'UNICEF continuera à renforcer les procédures pour gérer et atténuer les risques dans l'environnement du programme. La gestion de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera encore renforcée pour faire face aux risques liés à la mise en œuvre du programme.

33. L'Érythrée a un petit nombre de donateurs et peu de partenariats avec le secteur public international et le secteur privé local. Les contraintes en matière de mobilisation des ressources entravent largement les résultats optimaux en faveur des enfants et des femmes. Le bureau de pays de l'UNICEF permettra d'actualiser et d'adapter sa stratégie de mobilisation des ressources, et de collaborer avec le gouvernement pour atténuer ce risque, dans la mesure du possible. Le bureau de pays décomposera également l'exécution des programmes en mettant d'abord l'accent sur les principales priorités de financement disponibles dans les régions les plus défavorisées, et en augmentant la couverture lorsque davantage de ressources seront disponibles.

34. En outre, il existe des risques associés à la disponibilité limitée de données actualisées, des recherches et des évaluations sur la situation des enfants et des femmes en Érythrée. L'UNICEF préconisera le renforcement de l'engagement de l'ONU et du gouvernement à cet égard, et des travaux d'appui à la capacité des partenaires nationaux à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de collecte, de gestion, de diffusion et d'utilisation des données.

35. Le programme de pays sera coordonné au sein du cadre de coopération pour le partenariat stratégique des Nations Unies et sera mis en œuvre en coopération avec le Gouvernement, sous la direction du Ministère du développement national. Alors que l'Érythrée déploie l'initiative « Unis dans l'action » de l'Organisation des Nations Unies, la stratégie relative aux modalités de fonctionnement sera mise en œuvre pour harmoniser et réduire les frais de fonctionnement des entreprises. Les organismes des Nations Unies continueront à partager des locaux et certains services communs, avec une supervision de la sécurité fournie par le Département de la sûreté et de la sécurité.

Suivi et évaluation

36. L'UNICEF appuiera le suivi des résultats par le biais de plans annuels de gestion, de plans de travail pour le secteur, et d'examens annuels et par les pairs avec les partenaires afin d'évaluer les principaux risques liés aux stratégies, aux programmes, au fonctionnement et aux finances, et de définir des mesures de contrôle et d'atténuation adaptées. L'UNICEF continuera à contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines.

37. Les progrès vers les résultats prévus seront suivis à l'aide des indicateurs figurant dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources (annexe A). L'UNICEF travaillera en partenariat avec l'Institut national de la statistique et les autres institutions nationales concernées pour effectuer un suivi efficace des progrès accomplis vers les objectifs nationaux et internationaux, ainsi que pour détecter les inégalités à l'aide de données pertinentes et d'actualité. Le plan intégré de suivi et d'évaluation permettra d'orienter la production de nouvelles preuves par des études et des travaux de recherche dans tous les secteurs. Un puissant plaidoyer en faveur de la production de données factuelles sera une priorité essentielle. Conformément à sa politique d'évaluation, l'UNICEF appuiera le développement des capacités nationales d'évaluation et tirera les enseignements des bonnes pratiques de la région d'Afrique orientale et australe. Les évaluations permettront d'améliorer la planification et la prise de décisions et de fournir une base pour les activités de plaidoyer informées. Une analyse de l'évaluabilité sera menée au cours de la première année de la mise en œuvre du programme afin de déterminer si les résultats ont été dûment formulés et sont vérifiables, et si les liens de causalité sont suffisamment clairs pour appuyer une évaluation de fin de cycle du programme de pays.

38. L'UNICEF collaborera aussi avec ses partenaires au renforcement des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, y compris les systèmes d'information de gestion et la capacité à utiliser les données pour évaluer les résultats, en institutionnalisant encore davantage le concept de gestion axée sur les résultats. Le système de suivi du programme de pays vérifiera que les résultats de ces activités de certification du programme contribuent à l'efficacité et à l'efficience de la gestion du programme. L'accent sera mis sur l'amélioration du suivi de l'exécution du programme, ainsi que sur la création de mécanismes de rétroaction appelés à contribuer au renforcement des systèmes grâce à la généralisation du système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES) de l'UNICEF.

39. L'UNICEF aidera le gouvernement à procéder à un examen à mi-parcours du programme de pays en 2019. Cet examen comprendra une évaluation de la théorie du changement du programme de pays et une vérification des hypothèses retenues au stade de la conception du programme de pays afin de déterminer si elles restent valables. L'examen à mi-parcours informera les priorités et les stratégies pour le reste du cycle de programme de pays, ainsi que les aménagements nécessaires.

1. Annexe

2. Cadre de résultats et d'allocation des ressources

3. Programme de coopération entre l'Érythrée et l'UNICEF (janvier 2017-décembre 2021)

Résultats du plan national de développement 2014-2018 : 1. Renforcement des possibilités d'accès équitable à des perspectives et des services de base de qualité pour l'ensemble des citoyens, avec un engagement ferme en faveur du pays, des individus et de la justice sociale. 2. Amélioration de l'état de santé, du bien-être général, de la durée de vie et de la productivité économique de tous les Érythréens. 3. Amélioration des sources d'eau et des capacités institutionnelles viables pour répondre aux besoins. 4. Réalisation de la sécurité alimentaire, à la fois au niveau national et au niveau des ménages.
Résultats du cadre de coopération pour le partenariat stratégique des Nations Unies 2017-2021 associé à l'UNICEF : 1. Services sociaux de base 2. Viabilité environnementale, résilience et gestion des risques liés aux catastrophes 3. Renforcement des capacités du secteur public 4. Croissance inclusive, sécurité alimentaire et moyens de subsistance durables
1. Survie et développement de l'enfant
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant : 6, 24.
Résultat(s) associé(s) au plan stratégique de l'UNICEF : 1. Santé ; 4. Nutrition ; 3. Eau, assainissement et hygiène.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : Ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Les enfants, les adolescents et les femmes défavorisés utilisent des services de qualité en matière de santé, de nutrition, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).	Proportion de naissances assistées par un personnel de santé qualifié (médecin, infirmière, sage-femme et sage-femme auxiliaire) Référence : 32 % (2010) Cible : 65 % (2021)	Données de l'enquête sur la population et la santé en Érythrée (EPHS)	1. Santé : D'ici à 2021, les partenaires nationaux auront renforcé la capacité technique et de gestion pour garantir des interventions à fort impact en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, en mettant l'accent sur les communautés les plus vulnérables.	Ministère de la santé Ministère de l'eau et de l'environnement	3 800	36 500	40 300
	Pourcentage d'au moins 80 % de districts dotés d'une couverture vaccinale Penta -3 chez les enfants de moins d'un an Référence : 50 % (2015) Cible : 80 % (2021)	Données du système de gestion de la santé					
	Nombre d'enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère inscrits au programme d'alimentation thérapeutique ou d'autres programmes et infrastructures communautaires	Ministère de la santé, base de données de gestion intégrée de la malnutrition aiguë	2. Nutrition : D'ici à 2021, les partenaires gouvernementaux auront augmenté leurs capacités techniques et de gestion pour fournir des services à haut impact en matière de nutrition maternelle				

	Référence : 10 378 (2015) Cible : 13 000 (2021)		et infantile.				
	Couverture en vitamine A Référence : 83 % (2015) Cible : 90 % (2021)	Rapports administratifs du Ministère de la santé					
	Proportion de la population rurale pratiquant la défécation à l'air libre Référence : 90 % (2010) Cible : 50 % (2021)	Division de la santé environnementale du Ministère de la santé, rapports de suivi total de l'assainissement et de suivi sur le terrain	3. Eau, assainissement et hygiène (WASH) : D'ici à 2021, les institutions gouvernementales auront la capacité de fournir des services WASH de qualité aux communautés cibles.				
	Pourcentage de la population rurale utilisant une source d'eau potable améliorée. Référence : 50 % (2010) Cible : 57 % (2021)	Rapports intérimaires et de suivi sur le terrain du Ministère des terres, de l'eau et de l'environnement					

2. Éducation de base, protection des enfants et participation							
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant : 1, 2, 3, 5, 7, 9, 12, 19, 20, 21, 23, 25, 28, 29, 32, 34, 35, 37, 39, 40.							
Résultat(s) associé(s) au plan stratégique de l'UNICEF : 5. Éducation : 6. Protection de l'enfance : 7. Inclusion sociale.							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : Ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
D'ici à 2021, les filles et les garçons érythréens de quatre régions auront accès à une éducation de base et des services de protection de l'enfance de qualité.	Proportion d'enfants en âge scolaire primaire qui ne vont pas à l'école. Référence : 18 % (2015) Cible : 13 % (2021)	Ministère de l'éducation, rapport annuel du système informatique de gestion de l'éducation	1. Éducation : D'ici à 2021, les filles et les garçons des régions les plus défavorisées auront davantage accès à une éducation de base de qualité ouverte à tous, y compris dans les situations d'urgence.	Ministère du développement social Ministère de la santé Ministère de l'éducation Ministère du travail et du bien-être social	3 650	47 500	51 150
	Pourcentage d'élèves qui achèvent le cycle d'enseignement primaire avec une maîtrise des compétences de base en a) lecture et en b) mathématiques Niveau minimum de connaissances Référence (2015) :	Rapport de progrès en matière de surveillance et d'apprentissage, Ministère de l'éducation	2. Éducation : D'ici à 2021, les enseignants auront renforcé leur capacité à fournir et à garantir un enseignement de qualité conforme aux normes nationales.	Autres ministères Union nationale des femmes érythréennes Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens Commission des sports et de la			

	Troisième année : 30 % ; Cinquième année : 25 % Cible (2021) : Troisième année : 50 % ; cinquième année : 35 % Niveau requis souhaité Référence (2015) : Troisième année : 11 % ; cinquième année : 8 % Cible (2021) : Troisième année : 25 % ; cinquième année : 20 %			culture de l'Érythrée			
	Pourcentage de femmes entre 20 et 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans Référence : 41 % (2010) Cible : 30 % (2021)	Données de l'enquête sur la population et la santé en Érythrée (EPHS)	3. Protection de l'enfance : Les membres de la communauté sont capables de renoncer à la pratique des mutilations génitales féminines et de l'excision, du mariage des enfants et de la violence à l'encontre de ces derniers, et sont disposés à le faire.				
	Pourcentage de filles âgées de 0 à 14 ans qui ont subi des mutilations génitales féminines ou une excision (selon les informations fournies par les mères) Référence : 33 % (EPHS 2010)	Données de l'enquête sur la santé de la population de l'Érythrée (EPHS)					

	Cible : 20 % (2021)						
	Nombre d'enfants vulnérables bénéficiant de la protection sociale Référence : 83 000 (2015) Cible : 150 000 (2021)	Rapports du Ministère du travail et du bien-être humain					
	Nombre de clubs d'enfants établis dans quatre <i>zobas</i> défavorisées Référence : 0 (2015) Cible : 300 (2021)	Rapports de l'administration des <i>zobas</i>	4. La participation des enfants : Les enfants et les jeunes, en particulier dans les régions les plus défavorisées, ont les connaissances et les compétences nécessaires pour participer aux activités scolaires et collectives.				

3. Efficacité du programme							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : Ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Le programme de pays de l'Érythrée est efficacement conçu, coordonné, géré et appuyé afin de répondre aux normes de qualité de la programmation en vue d'obtenir des résultats en faveur des enfants.	Pourcentage de plans de travail annuels harmonisés avec les priorités du Gouvernement et approuvés en mars de chaque année, au cours du programme de pays. Référence : 100 % (2016) Cible : 100 % (2021)	Comptes rendus des réunions de l'équipe de gestion du pays Rapports du plan de gestion annuel	1. Coordination du programme : le personnel de l'UNICEF et des partenaires disposent des orientations, des outils et des ressources nécessaires pour concevoir et gérer efficacement les programmes.	Office national des statistiques Ministère de l'information Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens	7 110	3 900	11 010
	Taux d'utilisation et de mise en œuvre financier annuel RO/AR/ARE Référence : 100 % (fin du quatrième trimestre 2015) Cible (2021) : 25 % au premier trimestre 50 % au deuxième trimestre 75 % au troisième trimestre et 100 % au quatrième trimestre	Analyse (publication en ligne) Contrat de résultats Analyse de l'équipe de gestion de pays et du plan de gestion annuel et module d'évaluation des résultats	2. Planification et le suivi du programme : Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires disposent des orientations, des outils et des ressources nécessaires pour bien planifier et suivre les programmes.				

	Résultat de la gestion axée sur les résultats Référence : faible (2015) Cible : moyen à anticyclonique (2021)	Analyse (publication en ligne) Contrat de résultats					
	Ressources prévues ou mobilisées Référence : 14 750 000 \$ (2016) Cible: 102 650 000 \$ d'ici à 2021 (Budget total du DPP)	Comptes rendus des réunions de l'équipe de gestion du pays Observations (publication en ligne)	3. Relations extérieures : Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires disposent des orientations, des outils et des ressources pour une communication efficace avec les parties prenantes sur les questions relatives aux droits de l'enfant.				
	Nombre de plans annuels de communication élaborés et mis en œuvre Référence : 2 (2015) Cible: 1 par an (2021)	Comptes rendus des réunions de l'équipe de gestion de pays et de l'équipe de gestion du programme	4. Communication pour le développement, sensibilisation et partenariats : le personnel de l'UNICEF et ses partenaires disposent des orientations, des outils et des ressources nécessaires à assurer des activités de sensibilisation et de partenariat efficaces avec les				

			parties prenantes sur les questions relatives aux droits de l'enfant.				
	Pourcentage de produits avec le marqueur de l'égalité des sexes évalué à 3 (élevé) Référence : 78 % (2015) Cible : 80 % (2021) Pourcentage de produits avec le marqueur de l'action humanitaire évalué à 3 (élevé) Référence : à confirmer (2015) Cible : 50 % (2021)	Observations (publication en ligne) Observations	5. Approches intersectorielles : Élaboration et mise en œuvre de stratégies pour traiter des questions intersectorielles relatives aux droits de l'enfant – le genre, la résilience, la réduction des risques de catastrophe.				
Ressources totales					14 560	87 900	102 460